



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 12 juillet 2016
19 heures 00

AS/MG

N° 002025

Service des Marchés -
Adhésion du
Groupement d'Intérêt
Public «
RESTAURATION DU
PAYS D'APT
LUBERON » au
Groupement de
Commande pour
l'achat d'énergies et
la fourniture de
services associés,

Affiché le :

VOTES POUR : 30

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 1
- Christophe
CARMINATI

Le mardi 12 juillet 2016 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le 6 juillet 2018, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de **Dominique SANTONI**, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), Mme Isabelle VICO (2e Adjointe), M. André LECOURT (3e Adjoint), Mme Emilie SIAS (4e Adjointe), M. Cédric MAROS (5e Adjoint), Mme Véronique ARNAUD-DELOY (6e Adjointe), M. Patrick ESPITALIER (7e Adjoint), Mme Marcia ESPINOSA (8e Adjointe), M. Yannick BONNET (9e Adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (Conseillère Municipale), M. Frédéric SACCO (Conseiller Municipal), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), Mme Monique CARRETERO (Conseillère Municipale), M. Jean-Louis DE LONGEAUX (Conseiller Municipal), M. Sébastien CHABAUD (Conseiller Municipal), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Jean-Claude ALLAMANDI (Conseiller Municipal), Mme Amel EL BOUYOUSFI (Conseillère Municipale), Mme Fatima ARABI (Conseillère Municipale), M. Olivier CUREL (Conseiller Municipal), Mme Peggy RAYNE (Conseillère Municipale), M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal), Mme Marie-Christine KADLER (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale)

ONT DONNE PROCURATION : M. Jean AILLAUD (1er Adjoint) donne pouvoir à Mme Emilie SIAS (4e Adjointe), M. Laurent DUCAU (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Véronique ARNAUD-DELOY (6e Adjointe), Mme Gaëlle LETTERON (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Patrick ESPITALIER (7e Adjoint), Mme Isabelle MORARD-PONTET (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Cédric MAROS (5e Adjoint), M. Jean-Louis CULO (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Frédéric SACCO (Conseiller Municipal), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Jean-Louis DE LONGEAUX (Conseiller Municipal)

ABSENTS :

La séance est ouverte, Mme Amel EL BOUYOUSFI est nommée Secrétaire.

La délibération AS/MG n° 1823 du 8 avril 2015, a approuvé la création d'un groupement de commande pour l'achat d'énergies et la fourniture de services associés.

La convention constitutive et les pièces annexes permettant à la Commune d'Apt de créer avec le Centre Hospitalier du Pays d'Apt, le Groupement d'Intérêt Public de RESTAURATION DU PAYS D'APT LUBERON ont été approuvées par délibération JG/MG n° 1943 en date du 12 janvier 2015.

Monsieur le Préfet de Vaucluse a approuvé la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public de RESTAURATION DU PAYS D'APT LUBERON, par arrêté préfectoral du 6 juin 2016 par lequel

Le Groupement d'Intérêt Public de RESTAURATION DU PAYS D'APT LUBERON dispose de la personnalité morale à compter de la date de publication de l'arrêté préfectoral au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de Vaucluse n° 42 du mois de juin 2016.

La prise de compétence restauration par le Groupement d'Intérêt Public impose que ce dernier se substitue à la Commune d'Apt, dans ses droits et obligations, pour les contrats et conventions conclus antérieurement et notamment les contrats relatifs à l'achat d'énergies et à la fourniture de services associés faisant l'objet du Groupement de Commandes constitué par la Commune d'Apt, le Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères (SIRTOM) de la Région d'Apt et le Foyer RUSTIN.

Le transfert de l'accord-cadre et des marchés subséquents conclus avec EDF au profit du Groupement d'Intérêt Public de RESTAURATION DU PAYS D'APT LUBERON, suppose préalablement que ce dernier adhère au Groupement de Commande pour l'achat d'énergies et la fourniture de services associés.

LE CONSEIL A LA MAJORITE

Approuve l'adhésion du Groupement d'Intérêt Public de RESTAURATION DU PAYS D'APT LUBERON au Groupement de Commande pour l'achat d'énergies et la fourniture de services associés constitué par la Commune d'Apt, le Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères (SIRTOM) de la Région d'Apt et le Foyer RUSTIN.

Mande Madame le Maire aux fins de procéder à toutes démarches utiles et nécessaires aux fins d'exécuter la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE
Dominique SANTONI